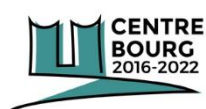




DOSSIER DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Flour, Saint-Flour Communauté et Action Logement

Le 6 décembre 2019 – Mairie de Saint-Flour



La ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté partenaires avec Action Logement

Contexte :

Par délibération du 27 Juin 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Flour a approuvé les termes de l'avenant N°3 à la convention centre-bourg portant Opération de Revitalisation du Territoire dont le volet habitat est une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine** (OPAH-RU) sur la période 2019-2023.

La convention **d'Opération de Revitalisation de Territoire** permet dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable de lutter contre les vacances de logements et de locaux commerciaux et artisanaux et contre l'habitat indigne, et de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti en réhabilitant les friches urbaines.

En ce sens, des partenariats ont d'ores et déjà été engagés avec des acteurs stratégiques, en témoigne la convention d'ensemble signée avec l'EPF SMAF Auvergne visant à mener une politique foncière à l'échelle du territoire communal.

Parmi les acteurs incontournables pour la revitalisation des centres-villes, le groupe Action Logement gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction afin de faciliter l'accès au logement pour les salariés¹ et de favoriser leur accès à l'emploi.

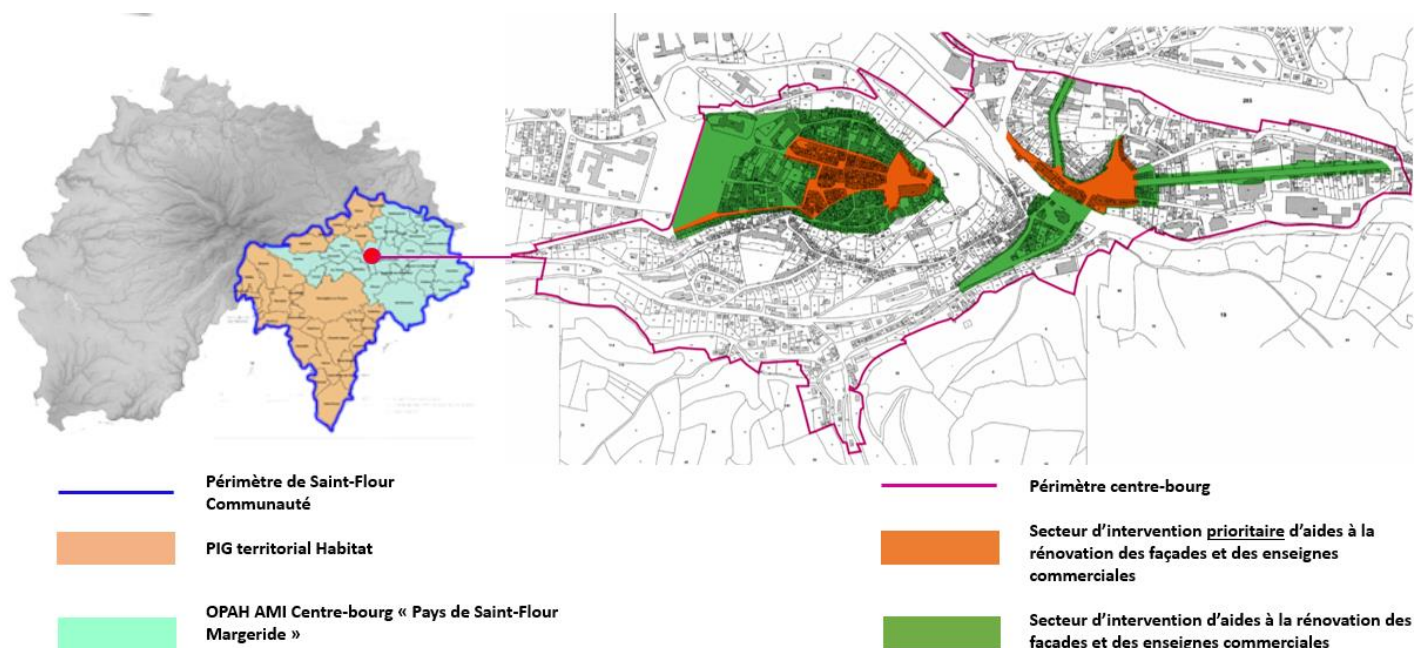
Ainsi, Action Logement développe des projets adaptés à la diversité des attentes des ménages, des entreprises et des territoires. C'est pourquoi, en date du 30 Avril 2019, un Plan d'Investissement Volontaire a été signé entre l'Etat et Action Logement visant à mobiliser une enveloppe de plus de 9 milliards d'euros. L'objectif est de lutter contre la fracture territoriale en participant à la revitalisation des centres-villes, pôles de centralité des territoires.



Dans ce cadre, Action Logement pourrait ainsi apporter **un soutien financier complémentaire aux salariés propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH-RU de Saint-Flour Communauté.**

¹ Pour les salariés du secteur privé.

Les secteurs d'intervention de l'ORT



Objet de la convention :

Avec cette convention, Action Logement accompagne d'une part la Ville de Saint-Flour dans son **projet de revitalisation du centre-ville** par l'aide à l'installation de jeunes ménages salariés et d'autres part, complète l'offre **des aides à l'amélioration de l'habitat à l'échelle du territoire de Saint-Flour Communauté** en apportant un soutien financier complémentaire aux salariés propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH-RU.

3 volets prioritaires d'actions se dégagent de la convention :

→ Mobilisation des aides du Plan d'Investissement Volontaire (PIV) :

- Adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance ;
- Aide à la mobilité professionnelle des salariés en cas de rapprochement du lieu de travail, de formation, de retour ou d'accès à l'emploi ;
- Rénovation énergétique des logements des salariés.



ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

AIDE À L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES SENIORS OU DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

BÉNÉFICIAIRES

- Retraité ancien salarié
- Personnes en perte d'autonomie
- Ou propriétaire bailleur à un locataire correspond à l'un des deux profils ci-dessus.

NATURE DE L'AIDE

Subvention pour adapter le logement au vieillissement ou à la dépendance.

5 000 € maximum



AIDE À LA MOBILITÉ

AIDE À L'INSTALLATION POUR FAVORISER LE RAPPROCHEMENT DOMICILE TRAVAIL OU L'ENTRÉE DANS L'EMPLOI

BÉNÉFICIAIRES

Salariés (ou titulaires d'une promesse d'embauche) dans une entreprise du secteur privé, locataires de leur résidence principale.

NATURE DE L'AIDE

Subvention de 1 000 €



TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

BÉNÉFICIAIRES

Salariés d'entreprises, propriétaires occupants de leur résidence principale.

MONTANT TAUX DURÉE

Subvention 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 20 000€.

Prêt complémentaire et facultatif de 30 000 € maximum

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT LOUÉ À TITRE DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires bailleurs salariés
- Propriétaires bailleurs logeant des salariés

MONTANT TAUX DURÉE

Subvention 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 15 000€.

Prêt complémentaire et facultatif de 30 000 € maximum

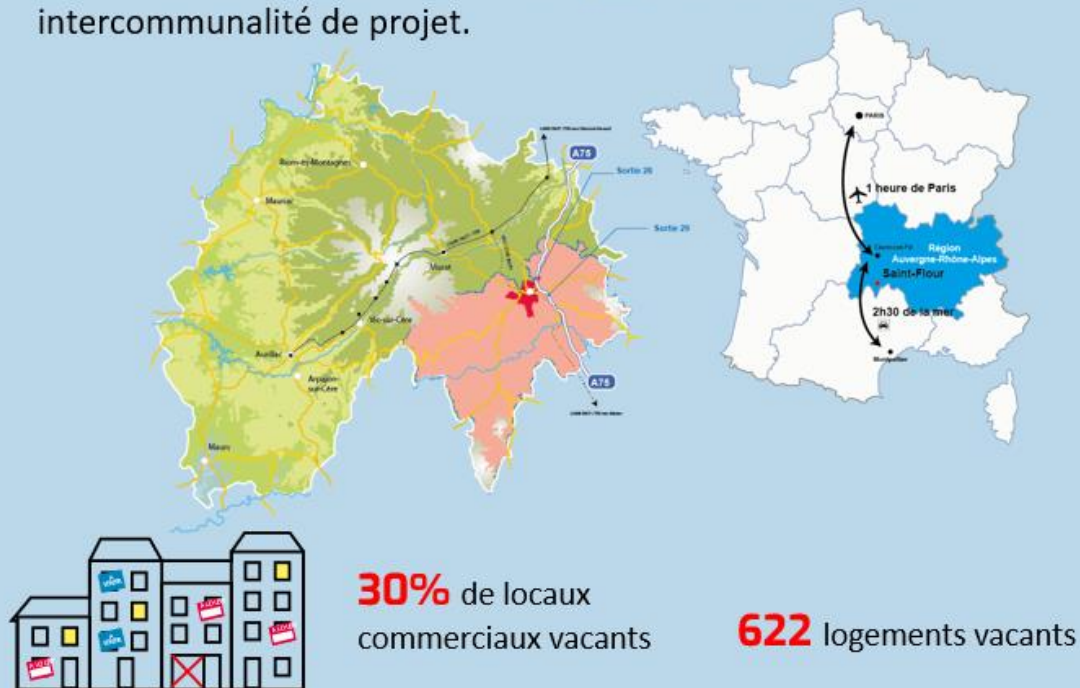
→ **Mise en œuvre des aides permettant l'accès et le maintien dans le logement dont les dispositifs VISALE, MOBILI JEUNES et LOCA PASS.**

→ **Facilitation du logement des salariés dans le cadre de projets innovants** qui pourront faire l'objet d'une aide ponctuelle et à titre expérimental d'Action Logement, par exemple un dispositif d'accompagnement à l'accession de primo-accédants, en complément de l'aide des collectivités, pour le retour en centre-ville de jeunes ménages salariés des entreprises cotisantes, dans l'îlot des Verdures (3 ou 4 dossiers par an sur la durée de la convention)

Chiffres clés :

Un engagement pour le développement du territoire

Saint-Flour est positionnée en tant que pôle de centralité d'une intercommunalité de projet.



7061 habitants au 1^{er} janvier 2019



30 % de la population de Saint-Flour Communauté



11 616 €

de revenus par an et par habitant
(14 666€ pour la moyenne de la strate)



906 €/an

et par habitant de potentiel financier
En Baisse de 100 € depuis 2015.
(Moyenne de la strate 2018 de 1 006€).

172 logements potentiellement en situation d'habitat indigne.

À l'échelle du centre-bourg